

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 août 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept août à 20 h30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : GODEY Alain- LAHACHE Robert-CASTAGNOZZI Franco -GRECO Valérie- -FRANCOIS Stéphane -SALGUEIRO Victor- Mr DUBOIS Gilles-Mr THIRY William-Mr BAUM Eric

Excusés : COLLET Florian (procuration à Mr GODEY Alain)
COLLET Mickaël (procuration à Mme BRETON Clara)
LHUILLIER Jean (procuration à Mr DUBOIS Gilles)

Absent : Mr LEONARD Jean-Luc

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 10

Nombre de votants : 13

date convocation : 18/08/2021

date affichage : 27/08/2021

Secrétaire de séance : Mr DUBOIS Gilles

Affaire n°1 du 27 août 2021

Demande de subvention de l'école maternelle de Roville-devant-Bayon pour le développement de l'usage du numérique à l'école.

Madame le Maire informe l'Assemblée que Mme BURRUS directrice de l'école maternelle de Roville-Devant-Bayon a déposé une demande de subvention afin d'installer de nouvelles applications payantes et l'achat de nouveaux accessoires pour les tablettes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

*décide d'attribuer une subvention d'un montant de 250 euros

*dit que le montant de la subvention soit 250 .euros sera versé à l'école maternelle de Roville-Devant-Bayon qui devra servir uniquement pour l'outil numérique.

*le montant de la subvention sera imputé à l'article 6574 du budget communal 2021

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 27/08/2021

Madame le Maire, Clara BRETON




REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 août 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept août à 20 h30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : GODEY Alain- LAHACHE Robert-CASTAGNOZZI Franco -GRECO Valérie- -FRANCOIS Stéphane -SALGUEIRO Victor -Mr DUBOIS Gilles-Mr THIRY William-Mr BAUM Eric

Excusés : COLLET Florian (procuration à Mr GODEY Alain)
COLLET Mickaël (procuration à Mme BRETON Clara)
LHULLIER Jean (procuration à Mr DUBOIS Gilles)

Absent : Mr LEONARD Jean-Luc

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 10

Nombre de votants : 13

date convocation : 18/08/2021

date affichage : 27/08/2021

Secrétaire de séance : Mr DUBOIS Gilles

Affaire n°2 du 27 août 2021

Subvention à l'association « LES BENGALAS » pour Octobre Rose.

Madame le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre d'Octobre Rose, une marche sera organisée le dimanche 10 octobre 2021. Une subvention a été demandée à la commune pour cet événement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

*décide d'attribuer une subvention d'un montant de 100 euros au bénéfice de l'association

« LES BENGALAS » de Bayon uniquement si la manifestation a bien lieu

*Le montant de la subvention sera imputé à l'article 6574 du budget communal

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 27/08/2021

Madame le Maire, Clara BRETON




REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 août 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept août à 20 h30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : GODEY Alain- LAHACHE Robert-CASTAGNOZZI Franco -GRECO Valérie- -FRANCOIS Stéphane -SALGUEIRO Victor-Mr DUBOIS Gilles-Mr THIRY William-Mr BAUM Eric

Excusés : COLLET Florian (procuration à Mr GODEY Alain)
COLLET Mickaël (procuration à Mme BRETON Clara)
LHULLIER Jean (procuration à Mr DUBOIS Gilles)

Absent : Mr LEONARD Jean-Luc

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 10

Nombre de votants : 13

date convocation : 18/08/2021

date affichage : 27/08/2021

Secrétaire de séance : Mr DUBOIS Gilles

Affaire n°3 du 27 août 2021

Autorisation de remboursement de frais à Madame CALLET Virginie

Madame le Maire informe l'Assemblée que Madame CALLET Virginie Adjoint administratif a acheté 20 nappes blanches et que deux nappes sont pour la commune de Roville-Devant-Bayon.

Les deux nappes serviront pour recouvrir les tables lors de la célébration des mariages.

Madame CALLET a réglé la commande en utilisant un moyen de paiement personnel.

Le montant des deux nappes est de 22 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

*Accepte de rembourser à Madame CALLET Virginie l'achat effectué pour le compte de la commune d'un montant de 22 euros.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 27/08/2021

Madame le Maire, Clara BRETON


